

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 31332 Numéro SIREN : 844 690 149 Nom ou dénomination : 3LF BRETAGNE
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2020 sous le numéro de dépôt 61509



20200615092019

DATE DEPOT : 20/08/2020

N° DE DEPOT : 61509

N° GESTION : 2018B31332

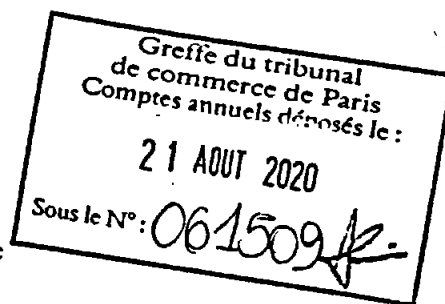
N° SIREN : 844690149

DENOMINATION : 3LF BRETAGNE

ADRESSE : 37 avenue Pierre 1er de Serbie 75008 Paris

MILLESIME : 2019

3LF BRETAGNE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 37 avenue Pierre 1er de Serbie
75008 PARIS
844 690 149 RCS PARIS



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES
DU 23 JUIN 2020

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019

Le 23 juin 2020, à 09 heures, le soussigné Patrice LAFARGUE, Président de la Société 3LF BRETAGNE, déclare et constate :

Que conformément à l'article 21 des statuts et à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, il a été procédé à la consultation écrite des associés sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce; approbation des conclusions dudit rapport.

Qu'aux termes du présent procès-verbal, les associés ont été consultés par écrit sur les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de -4 500,85 euros.

La collectivité des associés approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, la collectivité des associés donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

La collectivité des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39- 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat déficitaire s'élevant à -4 500,85 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	-4 500,85 euros
------------------------	-----------------

Affectation

Au report à nouveau, soit	-4 500,85 euros	
Total	-4 500,85 euros	-4 500,85 euros

Capitaux propres

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, devra convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés ou consulter par écrit les associés dans les quatre mois de la décision d'approbation des comptes à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

À cet effet, les associés ont reçu par lettre recommandée en date du 27 avril 2020 :

- la copie du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- la copie du rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels ;
- la copie du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- et un bulletin de vote, en deux exemplaires, mentionnant le texte des résolutions proposées.

Aux termes de cette lettre, les bulletins de vote devaient, pour être pris en compte, être adressés au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 15 jours de leur réception.

Le Commissaire aux comptes a été avisé de cette consultation par lettre recommandée en date du 27 avril 2020.

Le Président constate que :

- un (1) bulletin de vote a été notifié par les associés au Président dans les délais requis ;
- il ressort du dépouillement de ce bulletin que les résolutions reproduites ci-dessus ont été adoptées à la majorité des voix, 240 voix ayant voté POUR, 0 voix ayant voté CONTRE et 0 voix s'étant ABSTENUES.

Le Président constate que ces résolutions sont régulières et définitives comme ayant été approuvées par les associés représentant la majorité du capital social.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé sera conservé dans les archives de la Société.

Les copies des lettres recommandées de consultation avec les demandes d'avis de réception et les bulletins de vote reçus sont annexés au présent procès-verbal établi et signé par le Président.

Le Président

Monsieur Patrice LAFARGUE

P.J. :

- Annexe 1 : Copies des lettres recommandées adressées avec les demandes d'avis de réception aux associés ;
- Annexe 2 : Copie de la lettre recommandée avec la demande d'avis de réception adressée au Commissaire aux comptes ;
- Annexe 3 : Copie des bulletins de vote reçus

3LF BRETAGNE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 37 avenue Pierre 1er de Serbie
75008 PARIS
844 690 149 RCS PARIS

Société ADMV
représentée par Monsieur SEROR Stefan
32 avenue de Friedland
75008 PARIS

PARIS, le 27 avril 2020

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception

Monsieur,

Nous vous informons que nous procédons à la consultation écrite des associés, conformément à l'article 21 des statuts et à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce; approbation des conclusions dudit rapport.

Nous vous adressons ainsi, dans le cadre de cette consultation écrite, les documents suivants :

- la copie du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- la copie du rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels ;
- la copie du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- deux exemplaires du bulletin de vote sur lesquels figure le texte des résolutions.

Les décisions seront valablement prises à condition qu'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des actions et des droits de vote participent à la consultation en adressant à la Société leur bulletin de vote dans le délai requis. Si cette majorité n'est pas atteinte par les associés ayant adressé à la Société leur bulletin de vote dans le délai requis pour l'adoption ou le rejet d'une résolution, les associés seront consultés une seconde fois et cette résolution sera valablement adoptée à la majorité des votes émis quel que soit le nombre de votants.

Pour être pris en compte, votre bulletin de vote devra être adressé au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 15 jours à compter de la réception de la présente lettre.

Le deuxième exemplaire du bulletin de vote est à conserver dans vos archives personnelles.

Nous établirons le procès-verbal de la consultation et vous serez avisé sans délai du résultat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président
Monsieur Patrice LAFARGUE

NEA

Numéro de l'envoi : 1A 158 930 2371 5



LA POSTE

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur



NEUTRE CO₂

Conservé ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutique/ducourrier

Lettre Recommandée N°1A15893023715

Espace La Poste
pour livrer vos envois avant 15h

TYPE DE LIVRAISON

Coumer remis contre signature

Pris en charge par La Poste
dimanche, 26 avril

En cours d'achèvement

uvé sur le site de
distribution

En route vers un point de retrait

Courrier distribué

Votre courrier n'a pas pu être distribué. Il sera mis à disposition dans le point de retrait indiqué sur l'avis de passage que le facteur a déposé dans la boîte à lettres.

Détail de toutes les étapes

DATES

mardi 28 avril

mardi 28 avril

dimanche 26 avril

ETAPES

Votre courrier n'a pas pu être distribué. Il sera mis à disposition dans le point de retrait indiqué sur l'avis de passage que le facteur a déposé dans la boîte à lettres.

Votre courrier est arrivé dans la boîte en vue de sa distribution.

Votre courrier a été remis à La Poste par l'expéditeur

3LF BRETAGNE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 37 avenue Pierre 1er de Serbie
75008 PARIS
844 690 149 RCS PARIS

Société 3 LA FONCIERE
représentée par Monsieur LAFARGUE Patrice
37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie
75008 PARIS

PARIS, le 27 avril 2020

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception

Monsieur,

Nous vous informons que nous procédons à la consultation écrite des associés, conformément à l'article 21 des statuts et à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce; approbation des conclusions dudit rapport.

Nous vous adressons ainsi, dans le cadre de cette consultation écrite, les documents suivants :

- la copie du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- la copie du rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels ;
- la copie du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- deux exemplaires du bulletin de vote sur lesquels figure le texte des résolutions.

Les décisions seront valablement prises à condition qu'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des actions et des droits de vote participent à la consultation en adressant à la Société leur bulletin de vote dans le délai requis. Si cette majorité n'est pas atteinte par les associés ayant adressé à la Société leur bulletin de vote dans le délai requis pour l'adoption ou le rejet d'une résolution, les associés seront consultés une seconde fois et cette résolution sera valablement adoptée à la majorité des votes émis quel que soit le nombre de votants.

Pour être pris en compte, votre bulletin de vote devra être adressé au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 15 jours à compter de la réception de la présente lettre.

Le deuxième exemplaire du bulletin de vote est à conserver dans vos archives personnelles.

Nous établirons le procès-verbal de la consultation et vous serez avisé sans délai du résultat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président
Monsieur Patrice LAFARGUE

Destinataire

3 LA FONCIERE

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date :

Prix :

CRBT :

Niveau de garantie :

16 €

153 €

458 €

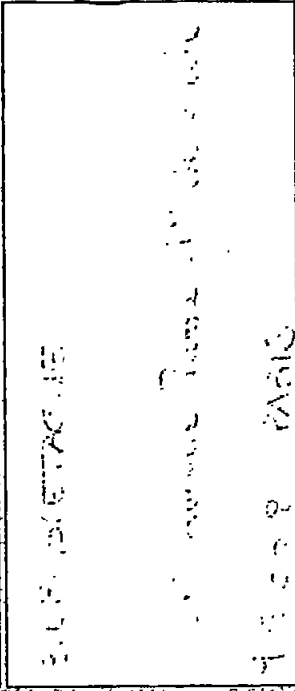


LA POSTE

Numéro de suivi : 1A 158 930 2370 8

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur



Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutique/ducourrier



PREUVE DE DÉPÔT
A CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

3 LA FONCIERE

Présoignée / Avisé la :

Distribué le :

Je soussigné déclare être

☐ Le destinataire

☐ Le mandataire

☐ CNIP/Permis de conduire

☐ Autre :

RECU

Le

RECOMMANDÉ :

AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de suivi : AR 1A 158 930 2370 8



Remvoyer à

FRAB



3 LA FONCIERE

3LF BRETAGNE

Société par actions simplifiée

au capital de 3 000 euros

Siège social : 37 avenue Pierre 1er de Serbie

75008 PARIS

844 690 149 RCS PARIS

Société DANIEL RAVINEAU AUDIT

63B avenue de Châteaudun

BP 146

41005 BLOIS CEDEX

PARIS, le 27 avril 2020

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception

Objet : Consultation écrite des associés

Madame, Monsieur le Commissaire aux comptes,

Nous vous informons que nous procédons à la consultation écrite des associés, conformément à l'article 21 des statuts et à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, afin de soumettre à leur approbation les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de -4 500,85 euros.

La collectivité des associés approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, la collectivité des associés donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

La collectivité des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39- 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat déficitaire s'élevant à -4 500,85 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	-4 500,85 euros
------------------------	-----------------

Affectation

Au report à nouveau, soit	-4 500,85 euros
---------------------------	-----------------

Total	-4 500,85 euros	-4 500,85 euros
-------	-----------------	-----------------

Capitaux propres

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, devra convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés ou consulter par écrit les associés dans les quatre mois de la décision d'approbation des comptes à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Pour être pris en compte, les bulletins de vote devront être adressés au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les 15 jours à compter de la réception de la lettre de consultation.

Nous vous ferons parvenir le procès-verbal de la consultation auquel seront annexées les copies des bulletins de vote.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Commissaire aux comptes, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Monsieur Patrice LAFARGUE

Destinataire

DANIEL KAVINEAU AUDIT

Les avantages du service suivi :

- Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

■ Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80

(0,35 € TTC + prix d'un SMS).

■ Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).

■ Par téléphone :

- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) :

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date :

Prix :

CRBT :

Niveau de garantie :

16 €

153 €

458 €



Numéro de l'envoi : 1A 158 930 2369 2

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

LE PETIT PAYSAN
1530 - 8 PARIS

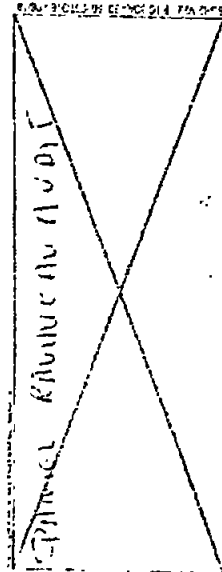
Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE
CO 2



PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT



Présenté / Avisé le :	
Distribué le :	
Je soussigné déclare être :	
☐ Le destinataire	
☐ Le mandataire	
☐ CNI/Permis de conduire	
☐ Autre :	

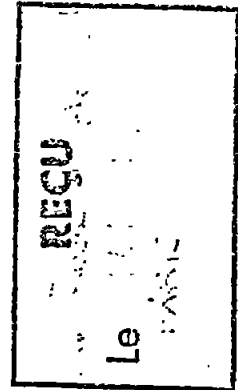
RECOMMANDÉ
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : AR 1A 158 930 2369 2



Remettre à FRAB

32 F BRET AGNE



3LF BRETAGNE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 37 avenue Pierre 1er de Serbie
75008 PARIS
844 690 149 RCS PARIS

BULLETIN DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

I - TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ASSOCIES

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat déficitaire de -4 500,85 euros.

La collectivité des associés approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, la collectivité des associés donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

La collectivité des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat déficitaire s'élevant à -4 500,85 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	-4 500,85 euros
------------------------	-----------------

Affectation

Au report à nouveau, soit	-4 500,85 euros	
Total	-4 500,85 euros	-4 500,85 euros

Capitaux propres

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, devra convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés ou consulter par écrit les associés dans les quatre mois de la décision d'approbation des comptes à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

7

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

II - VOTE

Je soussigné(e) Patrice LAFARGUE, Président de 3LA Foncière
demeurant 37 Av Pierre 1er de Serbie 75008 Paris.

propriétaire d'actions de la société 3LF BRETAGNE ;

déclare voter ou m'abstenir de voter sur ces résolutions comme suit (rayez les mentions inutiles):

PREMIERE RESOLUTION	OUI	NON	ABSTENTION
DEUXIEME RESOLUTION	OUI	NON	ABSTENTION
TROISIEME RESOLUTION	OUI	NON	ABSTENTION

Fait à Paris.
Le 14 mai 2000.

Nom et signature du détenteur d'actions :

Patrice Lafargue

Formulaire obligatoire (art. L. 31 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3LF BRETAGNE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 37 Avenue Pierre 1er de Serbie 75008 PARIS 8E

Durée de l'exercice précédent* 1

Numéro SIRET* 8 4 4 6 9 0 1 4 9 0 0 0 1 9

Néant ☐

					Exercice N clos le, 31122019		N-1 31122018		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU				
		Immobilisations en cours	AV	22 205	AW		22 205		10 205
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH		BI				
TOTAL (II)			BJ	22 205	BK		22 205		10 205
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY				
		Autres créances (3)	BZ	669	CA		669		711 289
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : participations à moins d'un an des immobilisations financières nettes)	CD		CE				
Disponibilités		CF	5 781	CG		5 781		3 600	
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
	TOTAL (III)	CJ	6 450	CK		6 450		714 889	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	28 655	IA		28 655		725 094	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Famille obsolescence (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3LF BRETAGNE</u>			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>3 000</u> ...)	DA	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG		
	Report à nouveau	DH	(600)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(4 500)	(600)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	(2 100)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	30 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	756	620 790
	Dettes fiscales et sociales	DY		101 304
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		600
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	30 756	722 694
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	28 655	725 094
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	30 756	722 694
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (Article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3LF BRETAGNE								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL			
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	4 500	600
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX		
	Salaires et traitements*						FY		
	Charges sociales (10)						FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*						GA	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GC	
	Autres charges (12)						GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	4 501	600
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GG	(4 500)	(600)
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GL		
	Différences positives de change						GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GN		
Total des produits financiers (V)						GO			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GP		
	Intérêts et charges assimilés (6)						GQ		
	Différences négatives de change						GR		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GS		
	Total des charges financières (VI)						GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(4 500)	(600)	

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3LF BRETAGNE		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 501 600	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	(4 500) (600)	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	IY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **28 655 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 0 euros et un total charges de **4 501 euros**, dégageant ainsi un résultat de **-4 501 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation dans le cadre du soutien financier du groupe pour les sociétés présentant une situation négative ou dont le résultat est déficitaire.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition. Une provision est constituée si la valeur d'usage d'un titre devient inférieure à sa valeur d'entrée. Cette valeur d'usage est déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Comptes courants

Les intérêts courus de comptes courants sont comptabilisés aux comptes 411100050 et 401100050 au lieu des comptes 451870000 et 451800000.

Trésorerie

Les flux de trésorerie liés à la convention de pool de trésorerie sont comptabilisés dans des comptes 451 identifiés par société et par banque; les comptes courants débiteurs et créditeurs sont compensés par société.

La partie des disponibilités de chacune des sociétés affectées au pool de trésorerie figure au bilan dans un compte 451 soit à l'actif dans les "Autres créances", soit au passif dans les "Emprunts et dettes financières divers".

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Honoraires Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes enregistré par la société dans les comptes de l'exercice 2019 est égal à 640.00€ HT.

Rubrique	Donnée exercice	Reévaluation	Acquis par apport
----------	-----------------	--------------	-------------------

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Terrains

Dont composants

Constructions sur sol propre

Constructions sur sol d'autrui

Const. Install. générales, agenc., aménag.

Install. techniques, matériel et outillage ind.

Installations générales, agenc., aménag.

Matériel de transport

Matériel de bureau, informatique, mobilier

Emballages récupérables et divers

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

10 205,00

12 000,00

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

10 205,00

12 000,00

Participations évaluées par mise en équivalence

Autres participations

Autres titres immobilisés

Prêts et autres immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Rubrique	Donnée exercice	Reévaluation	Acquis par apport
----------	-----------------	--------------	-------------------

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT

AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES

Terrains

Constructions sur sol propre

Constructions sur sol d'autrui

Constructions, installations générales, agenc.

Installations techn., matériel et outillages ind.

Installations générales, agencements divers

Matériel de transport

Matériel de bureau, informatique, mobilier

Emballages récupérables et divers

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

22 205,00

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

22 205,00

Participations évaluées par mise équivalence

Autres participations

Autres titres immobilisés

Prêts et autres immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Rubrique	Donnée exercice	Reévaluation	Acquis par apport
----------	-----------------	--------------	-------------------

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	669,00		669,00
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			

TOTAL GENERAL

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES

	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine			
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	756,00		756,00
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat : impôt sur les bénéfices			
Etat : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat : obligations cautionnées			
Etat : autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés	30 000,00		30 000,00
Autres dettes			
Dettes représentatives de titres empruntés			
Produits constatés d'avance			

TOTAL GENERAL

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte		2019	2018
Produits à recevoir			
AUTRES CREANCES			
409800050	ANP GROUPE FRAIS GX	607 824,00	-607 824,00
TOTAL AUTRES CREANCES		607 824,00	-607 824,00
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		607 824,00	-607 824,00

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
CHARGES À PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408100020	FNP FRAIS GX H.G	756,00	720,00	36,00
408100050	FNP GROUPE FRAIS GX		12 246,00	-12 246,00
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		756,00	12 966,00	-12 210,00
TOTAL CHARGES À PAYER		756,00	12 966,00	-12 210,00

Catégories d'actifs	Nombre d'actifs		Valeur nominale
	exercice	exercice	

Actions ordinaires

Actions amorties

Actions à dividende prioritaire sans droit de vote

Actions préférentielles

Parts sociales

3 000

1

Certificats d'investissements

Rubriques	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires	Total	Total
	France	Export	31/12/2019	31/12/2018

TOTAL

Répartition de l'impôt sur les
bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après-impôt
-------------	-------------------------	-------	-----------------------------

Résultat courant	-4 500		-4 500
------------------	--------	--	--------

Résultat exceptionnel à court terme			
-------------------------------------	--	--	--

Résultat exceptionnel à long terme			
------------------------------------	--	--	--

Participation des salariés			
----------------------------	--	--	--

Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
---	--	--	--

RÉSULTAT COMPTABLE	-4 500		-4 500
---------------------------	---------------	--	---------------

2

Dénomination	Capital	CP Déclaré	Valeur brute	Chiffre d'affaires
Société	Capital Propre	Dividendes	Valeur nette	Résultat

FILIALES (plus de 50%)

PARTICIPATIONS (10 à 50%)

AUTRES PARTICIPATIONS*certifiés conformes à l'original*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Ce rapport contient 18 pages

SAS 3LF BRETAGNE
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 Euros
Siège Social : 37, avenue Pierre 1^{er} de Serbie
75008 PARIS
RCS PARIS 844 690 149

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 3LF BRETAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre président le 20 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe intitulé « règles et méthodes comptables » qui expose le principe de continuité d'exploitation retenu dans le cadre du soutien financier du Groupe IDEC.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 20 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D 441-4 du Code Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Blois, le 23 avril 2020

SARL Daniel RAVINEAU AUDIT
Commissaire aux comptes
Éric LETOURMY



Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours	22 205,00		22 205,00	10 205,00
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	22 205,00		22 205,00	10 205,00
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	669,00		669,00	711 289,00
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	5 781,15		5 781,15	3 600,00
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	6 450,15		6 450,15	714 889,00
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	28 655,15		28 655,15	725 094,00



Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 3 000,00)	3 000,00	3 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-600,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-4 500,85	-600,00
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-2 100,85	2 400,00
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	30 000,00	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	756,00	620 790,00
Dettes fiscales et sociales		101 304,00
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		600,00
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	30 756,00	722 694,00
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	28 655,15	725 094,00



Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			0,41	
PRODUITS D'EXPLOITATION			0,41	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			4 500,93	600,00
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			0,33	
CHARGES D'EXPLOITATION			4 501,26	600,00
RESULTAT D'EXPLOITATION			(4 500,85)	(600,00)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(4 500,85)	(600,00)



Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	0,41	
TOTAL DES CHARGES	4 501,26	600,00
BENEFICE OU PERTE	-4 500,85	-600,00



Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 28 655 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 0 euros et un total charges de 4 501 euros, dégageant ainsi un résultat de -4 501 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation dans le cadre du soutien financier du groupe pour les sociétés présentant une situation négative ou dont le résultat sont déficitaire.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au 1er trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020. A la date d'arrêté des comptes 2019, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition. Une provision est constituée si la valeur d'usage d'un titre devient inférieure à sa valeur d'entrée. Cette valeur d'usage est déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.



Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Comptes courants

Les intérêts courus de comptes courants sont comptabilisés aux comptes 411100050 et 401100050 au lieu des comptes 451870000 et 451800000.

Trésorerie

Les flux de trésorerie liés à la convention de pool de trésorerie sont comptabilisés dans des comptes 451 identifiés par société et par banque; les comptes courants débiteurs et créditeurs sont compensés par société.

La partie des disponibilités de chacune des sociétés affectées au pool de trésorerie figure au bilan dans un compte 451 soit à l'actif dans les "Autres créances", soit au passif dans les "Emprunts et dettes financières divers".

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Honoraires Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes enregistré par la société dans les comptes de l'exercice 2019 est égal à 640.00€ HT.



Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	10 205,00		12 000,00
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 205,00		12 000,00
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL GENERAL	10 205,00		12 000,00

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			22 205,00	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			22 205,00	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL GENERAL			22 205,00	



ETAT DES CREANCES**Montant brut 1 an au plus plus d'un an**

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres immobilisations financières

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres prêtés

Personnel et comptes rattachés

Sécurité Sociale et autres organismes sociaux

Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices

Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée

669,00

669,00

Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés

Etat, autres collectivités : créances diverses

Groupe et associés

Débiteurs divers

Charges constatées d'avance

TOTAL GENERAL**669,00****669,00**

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES**Montant brut 1 an au plus plus d'1 an, -5 ans plus de 5 ans**

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine

Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers

Fournisseurs et comptes rattachés

756,00

756,00

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat : impôt sur les bénéfices

Etat : taxe sur la valeur ajoutée

Etat : obligations cautionnées

Etat : autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Groupe et associés

30 000,00

30 000,00

Autres dettes

Dettes représentatives de titres empruntés

Produits constatés d'avance

TOTAL GENERAL**30 756,00****30 756,00**

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés



Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
AUTRES CREANCES				
409800050	ANP GROUPE FRAIS GX		607 824,00	-607 824,00
TOTAL AUTRES CREANCES			607 824,00	-607 824,00
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR			607 824,00	-607 824,00



Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
408100020	FNP FRAIS GX H.G	756,00	720,00	36,00
408100050	FNP GROUPE FRAIS GX		12 246,00	-12 246,00
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		756,00	12 966,00	-12 210,00
TOTAL CHARGES A PAYER		756,00	12 966,00	-12 210,00



Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	

Actions ordinaires

Actions amorties

Actions à dividende prioritaire sans droit de vote

Actions préférentielles

Parts sociales

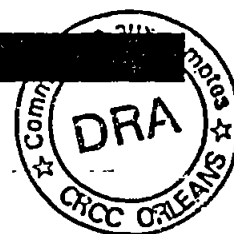
3 000

1

Certificats d'investissements



Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018	%
-----------	------------------------------	------------------------------	---------------------	---------------------	---

TOTAL

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-4 500		-4 500
Résultat exceptionnel à court terme			
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	-4 500		-4 500



Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute Titres	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Divid.encaiss.	Val. nette Titres	Résultat
FILIALES (plus de 50%)				

PARTICIPATIONS (10 à 50%)

AUTRES PARTICIPATIONS

